

Transmis pour information aux honorables membres de la

- Conférence des Présidents
- Commission des Pétitions
- Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

Luxembourg, le 22 septembre 2021



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Président  
de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 20 JUL. 2021

Personne en charge du dossier:  
Jean-Luc Schleich  
☎ 247 - 82954



SCL: PET 1863 – 1201 / sp

Objet : Pétition n° 1863 - Pour une parfaite connaissance des procédures mises en oeuvre en cas d'incident dans la centrale nucléaire de Cattenom.

Monsieur le Président,

Comme suite à la demande afférente de la Commission des Pétitions du 12 mai 2021, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position de Monsieur le Ministre de l'Énergie sur la pétition n° 1863 relative à l'objet sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre aux Relations  
avec le Parlement

Marc Hansen

**Prise de position de Monsieur Claude Turmes, Ministre de l'Energie, à la pétition n° 1863 pour une parfaite connaissance des procédures mises en oeuvre en cas d'incident dans la centrale nucléaire de Cattenom**

Le pétitionnaire a soulevé la question de la possibilité de pouvoir « arrêter la centrale nucléaire de Cattenom ».

Le gouvernement aimerait aborder cette question sous l'angle de la sécurité d'approvisionnement et rappeler les points saillants d'une étude commandée par le gouvernement luxembourgeois et les Länder de Rhénanie-Palatinat et la Sarre.

En effet, une évaluation du bureau d'experts indépendants reconnu dans le domaine de la sécurité d'approvisionnement "Consentec" conclut que la sécurité d'approvisionnement est assurée même après la fermeture de la centrale nucléaire de Cattenom, et qu'il est également possible de reconvertir la centrale nucléaire. Les experts s'accordent sur l'idée que « les problèmes de sécurité d'approvisionnement ne font pas obstacle au démantèlement de la centrale nucléaire de Cattenom, car les mesures correctives appropriées sont techniquement connues et peuvent être mises en place dans un délai relativement court ».

Compte tenu du réseau électrique bien intégré et suffisamment approvisionné d'Europe occidentale, aucune congestion n'est à prévoir. Les experts considèrent également que la poursuite de l'utilisation de machines dans la partie non-nucléaire de la centrale serait envisageable : « Une possibilité serait de convertir les machines de la partie non-nucléaire de la centrale de Cattenom en des tournants, comme c'est déjà le cas en Allemagne dans la centrale nucléaire de Biblis qui est à l'arrêt. »